

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

3 MAI 2021

Ce conseil a été organisé le 3 mai à 15 heures sur la plateforme TEAMS par vidéoconférence compte tenu de la période pandémique mondiale de Covid 19.

Cette organisation est autorisée par l'ordonnance n° 2020-1507 du 2 décembre 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire.

La réunion commence à 15 heures 15 en présence de 20 personnes dont 14 votants.

Liste des Présents

Damien Malinas, président du CA de l'ESAA.

Anne Gagniard, vice-présidente du CA de l'ESAA. Pouvoir donné par la Maire d'Avignon à Madame Gagniard.

Alain Leonesi, représentant des enseignants en création, en tant que titulaire.

Marc Maire, représentant des enseignants en conservation-restauration, en tant que titulaire.

Laetitia Herbette, représentante du personnel administratif de l'ESAA, en tant que titulaire.

Guillaume Gaucherand, chef du service de la coordination des politiques publiques et l'appui territorial, pouvoir donné par le Préfet du Vaucluse.

Claude Nahoum, 1^{er} adjoint au Maire délégué à la ville éducative, culturelle et solidaire.

Frédérique Corcoral, adjointe au Maire, membre élue au conseil municipal en tant que titulaire.

Ghislaine Persia, conseillère municipale, membre élue en tant que titulaire.

Marc Simelière, conseiller municipal, membre élu au conseil municipal en tant que titulaire.

Réjane Perret, membre désignée par la ville.

Oussama Mahdhi, représentant des étudiants en Création, en tant que titulaire.

Paul Prevostat, représentant des étudiants en Conservation-restauration, en tant que suppléant.

Dalia Messara, chargée de mission Enseignement supérieur à la DRAC. Pouvoir donné par la DRAC

Alfredo Vega, directeur de l'ESAA.

Cécile Cavagna, responsable pédagogique de l'ESAA.

Raphaëlle Mancini, administrateur de l'ESAA.

Émilie Chabert, coordinatrice administrative de l'ESAA.

Invités

Marianne Robert, cheffe du département Culture de la ville d'Avignon.

Corinne Ramelly, représentant le Cabinet de la Maire d'Avignon.

Excusé

Louis Burle, directeur régional adjoint des affaires culturelles, DRAC PACA.

Approbation du Conseil d'administration du 8 mars 2021

Madame Persia indique qu'elle a fait part d'une modification de date à apporter sur le compte auprès de Madame Mancini. Cela a bien été pris en compte dans le compte-rendu proposé.

Madame Corcoral rejoint la réunion du Conseil d'administration.

Vote sur l'approbation du PV :

14 voix pour

0 voix contre

0 voix abstention

Éléments d'information sur le dossier d'accréditation au conférant grade licence et master 2021 :

Monsieur Malinas donne la parole à Monsieur Vega pour donner les éléments d'information sur ce dossier.

Monsieur Vega rappelle que le dossier a été déposé en janvier comme suite au travail collégial fait par les enseignants. Il indique qu'il a pu s'entretenir à son retour avec Monsieur Muller, désigné pour faire la coordination des travaux pédagogiques.

Monsieur Vega souligne que c'est un travail collégial mais que tous les enseignants et tous les étudiants n'y ont pas participé.

Il indique aussi qu'il a sollicité un RV auprès du Ministère de la Culture et qu'il est en attente d'avoir un retour de leur part sur cette demande.

Le dossier devrait être présenté fin mai devant le CNESERAC et le 7 juillet devant le CNESER.

Monsieur Maire sollicite une présentation de Monsieur Gaucherand. Monsieur Gaucherand se présente et indique qu'il représente le Préfet lors de ce CA.

Délibération n°1 : délégation pour représenter l'ESAA devant le tribunal correctionnel

Cette délibération est purement technique.

Le Conseil d'administration (CA) délègue techniquement au directeur l'acte de représentation de l'Ecole supérieure d'art d'Avignon, en qualité de partie civile, devant le Tribunal correctionnel (TC) d'Avignon Conformément aux dispositions de l'article R. 1431-7 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil d'administration avait déjà en décembre 2019 délibérer au plan technique sur la question d'ester en justice par délégation. Il s'agit aujourd'hui de permettre cette action en justice pour représenter l'ESAA devant le TC le 10 mai prochain dans le cadre de la procédure lié au préjudice subi par l'ESAA de 2014 à 2018.

Madame Persia demande le nom de l'avocat qui accompagne l'ESAA sur ce dossier.

Il s'agit d'Emmanuel Urien ([Avocat à Marseille 13006 – Maître Emmanuel Urien \(eu-avocat.fr\)](mailto:eu-avocat.fr))

Marc Maire demande si les étudiants seront remboursés.

Madame Robert rappelle à tous que les frais de sécurité sociale ont été financés par l'ESAA et qu'une délibération a été faite en ce sens. Il n'y a donc pas de remboursement à opérer.

Madame Mancini précise que le travail est en cours avec la trésorerie municipale pour solliciter le remboursement des fonds volés à l'ESAA.

Vote :

13 voix pour

0 voix contre

1 voix abstention

Délibération n° 2 bilan de mandat 2018-2021

Monsieur Malinas donne la parole à Monsieur Vega pour présenter le bilan de mandat 2018-2021. Il précise que les membres du CA pourront poser des questions et échanger sur les éléments de ce bilan.

Monsieur Maire demande si le CA doit donner un avis ou acter du bilan. Il est précisé que le CA donne acte de cette présentation de bilan.

Monsieur Malinas précise le cadre de l'exposé à venir : 15mn d'exposé et 20mn d'échanges.

Monsieur Vega indique qu'il a fait un PWT de présentation qui réunit les éléments du bilan reçu par courriel. C'est sur cette base qu'il fera cette présentation orale devant le Conseil d'administration (cf. annexe 1 au présent compte-rendu).

Cette présentation s'article en 3 axes :

1 Partie service public

2 Formation

3 Pratiques amateurs

Monsieur Vega précise que le travail sur le dossier d'accréditation a rythmé ce mandat :

-6 premier mois du mandat : analyse institutionnelle

-Octobre 2018 : demande du Ministère de la Culture auprès de la direction de présenter soit le projet d'établissement soit le projet pédagogique ;

- un questionnaire supplémentaire est sollicité en 2019 pour compléter les éléments envoyés,

Sur la question des personnels, Monsieur Vega tient à souligner qu'il a reçu dès les premiers mois de son mandat les salariés de manière individuelle et de façon collective en réunions pédagogiques notamment.

Réjane Perret rejoint le Conseil d'administration.

Monsieur Vega rappelle l'historique sur les locaux et l'enjeu de la question spatiale pour l'ESAA.

La question de l'implantation des ateliers libres est toujours en cours.

Monsieur Vega rappelle l'organigramme de l'ESAA et la nécessité de renforcer certaines missions :

- Communication ;
- Relations internationales ;
- Enseignement notamment pour la CR

Pour Monsieur Vega, L'administration est à ce jour donc consolidée.

2. L'enseignement supérieur

Monsieur Vega indique qu'un travail de réflexion est actuellement mené sur la question de l'insertion professionnel.

L'adossement à la recherche est un enjeu majeur avec la consolidation du master et lié au processus d'accréditation.

Les réseaux partenariaux sont à renforcer.

3. Les ateliers libres

Monsieur Vega indique que leur développement a été très rapide en lien notamment avec la commande formulée lors de sa prise de poste.

Monsieur Malinas remercie Monsieur Vega de cette présentation et donne la parole aux membres du Conseil d'administration.

Madame Corcoral indique que l'envoi du document de bilan a été envoyé tardivement. Elle regrette que ce bilan ne soit pas plus précis sur la question de l'accréditation et du fait d'une accréditation d'un an seulement.

Monsieur Vega indique que les délais de traitement du dossier d'accréditation ont été très courts notamment pour formaliser un nouveau projet d'établissement. En 2019, les éléments complémentaires ont été demandés durant la période estivale peu propice au travail collégial.

Monsieur Vega précise que le projet actuel est incomplet notamment au niveau de la définition de l'offre de formation : absence de formalisation des maquettes notamment et des actions de terrain.

Madame Gagniard et Monsieur Malinas rappellent à Monsieur Vega que c'est le CNESER qui a donné ce délais d'un an et non l'HCERES comme indiqué par Monsieur Vega.

Madame Gagniard souligne le travail fait par la communauté enseignante et remercie de nouveau les élus de la Ville d'Avignon et la Maire pour le soutien à l'école d'art.

Madame Herbette souhaite prendre la parole au nom de l'équipe administrative et technique. Elle indique les éléments ci-dessous :

« En tant que représentante des personnels administratifs et techniques, j'ai pu échanger avec chacun des membres de l'équipe pour recueillir leur avis sur le bilan qui vient de vous être présenté par le directeur.

Les retours de l'équipe s'organisent autour de trois points.

1- Concernant la part prépondérante donnée au volet administratif et technique dans ce bilan.

En effet le directeur met en valeur le travail réalisé par les agents de l'équipe administrative et technique, ce travail a été rendu possible par l'arrivée de l'administrateur et par le renforcement de l'équipe.

Il est néanmoins essentiel de rappeler l'évaluation de la DGCA notamment sur la question de la gouvernance jugée inadapté. Constat qui n'a pas été pris en compte dans ce bilan. Ce même bilan n'a pas été partagé préalablement avec l'équipe, il est donc unilatéral et personnel.

2- L'humain au cœur du bilan.

Pour l'équipe administrative la réalité est tout autre : problème de communication, manque d'anticipation et un sens des priorités peu compréhensible qui ont insécurisé les équipes tout au long du mandat.

La méthodologie de recevoir les agents de façons individuelle traduit un manque d'ambition de travail collégial.

Le discours est dissonant par rapport aux actes.

Mr Vega indique que les fiches de poste de l'ensemble du personnel ont été revues, ce qui n'est pas juste.

D'autre part certaines alertes ont été faites à la médecine préventive sur les conditions de travail sous son mandat et une protection fonctionnelle a été demandée auprès du Conseil d'administration.

3- Le volet scientifique et pédagogique.

Mr Vega rappelle l'histoire parfois douloureuse de cette école, néanmoins c'est bien sous son mandat que le risque concernant l'accréditation est prépondérant. Jamais l'école n'a connu un tel risque de perdre son accréditation à délivrer des licences et master.

C'est aussi sous son mandat que la gestion du DSRA a été pour le moins chaotique : sur les 7 doctorants 3 seulement ont pu soutenir leur thèse les autres n'ont pas soutenu ou soutenu ailleurs.

Le projet présenté a été considéré comme hors sol et illisible et cela n'a pas été clarifié par Mr Vega.

Vous remarquerez que ce bilan semble s'arrêter en 2020 notamment en terme pédagogique. Quel sont les travaux concrets effectués par Mr Vega depuis la rentrée 2020 ? sur les maquettes pédagogiques, sur la recherche, l'insertion ?

Il aurait été transparent d'indiquer une absence prolongée pendant le temps de remise du dossier d'accréditation et de souligner le travail de fond fait par la communauté enseignante.

EN RÉSUMÉ

Le peu ou pas de communication et d'anticipation, la dissonance entre le discours et les actes...génèrent des tensions et du stress au quotidien et aurait pu engendrer de la démotivation.

Heureusement l'ensemble de l'équipe a toujours conservé le sens des responsabilités.

A l'unanimité, l'équipe a émis un avis défavorable au renouvellement de mandat du directeur en place. »

Monsieur Malinas donne la parole à Monsieur Vega pour échanger sur ces points.

Monsieur Vega indique que sa priorité a été de consolider l'équipe administrative.

Il indique qu'il ne faut pas camoufler les crises humaines des années antérieures de son mandat.

Il a dû se battre en arrivant avec deux questions : rapprocher les individus de l'humain et en même temps faire tous les efforts de dialogue qui ont été refusés par les personnels de l'École. C'est une école difficile qui a connu des crises en termes de communication.

Sur le 3ème cycle, Monsieur Vega indique une incohérence dans le propose de Madame Herbette. La suppression du 3ème était pour Monsieur Vega une question de responsabilité de chef d'établissement comme peut en témoigner le rapport de la Cour des comptes sur la recherche en école d'art. Le 3ème cycle n'est pas supprimé mais mis en pause. Il prend acte des commentaires de l'équipe administrative.

Réjane Perret prend la parole et s'excuse préalablement de son retard à ce conseil d'administration.

Ci-dessous les éléments de Madame Perret :

« J'ai lu avec attention votre bilan. Je voudrais vous faire part de quelques remarques en lien avec le CSP. Si j'ai bien compris, dès votre arrivée en sept. 2018, vous aviez une priorité « la consolidation institutionnelle » comme vecteur « d'une reconstruction humaine et intellectuelle » et un constat, je vous cite : « le CSP existait dans des conditions non conformes quant à la représentativité dont il devait faire preuve » Vous nous avez expliqué que le CSP n'a pu se réunir et fonctionner conformément aux statuts de l'EPCC or vous le saviez, le bon fonctionnement de cette instance de concertation est un des critères fondamentaux pour obtenir l'accréditation.

Le 26 octobre 2020, lors de mon 1er CA, j'entends encore

- Le Président vous demander si le CSP était bien mis en place pour avancer sur le dossier d'accréditation. Quel étonnement de vous entendre lui répondre que la démarche était en cours ?

- Madame Messara (Chargé de mission à l'enseignement sup. à la DRAC) au sujet des photocopies qui soulignait je cite « l'absence de CSP fragilise ce type de débat qui devrait être fait en amont du conseil d'administration » Je me demande pourquoi, pendant 2 années de

suite, vous n'avez pas pu ou su convaincre les enseignants de candidater aux élections professionnelles ? Le rôle du Directeur, manager de fait – le vôtre - n'est-il pas de libérer l'expression, d'installer une horizontalité organisationnelle associant les enseignants, les étudiants, les administratifs, les fonctions techniques, aux orientations et aux décisions pédagogiques ; pour au final valoriser l'engagement de toute la communauté de l'ESAA ? Il a fallu l'urgence créée par le courrier du 23 juillet de la DGCA pour rappeler l'Ecole à la mise en place d'un mode de gouvernance démocratique. Il a fallu « un médiateur interne [Mr Müller en l'occurrence] pour travailler ... indépendamment de la Direction » pour avancer sur la refonte du dossier d'accréditation. Je m'interroge, pourquoi sur la concertation et les travaux collaboratifs, les points de vue divergent entre les actions que vous vous attribuez dans votre bilan et les 2 comptesrendus du CSP des 9 déc. 20 et 6 janv. 21 ? Enfin, que dire de cette lettre ouverte du CSP, envoyée aux membres du CA, datée du 6 avril 2021, qui vous était adressée, relevant un certain nombre d'attentes et engagements non respectés, relevant de votre responsabilité. Tout cela m'interpelle ? Heureusement pour l'Ecole, le CSP s'est finalement constitué en conformité avec les statuts, il a déjà fonctionné en séances officielles par 2 fois, produit dans les délais, grâce à Mr Müller et à tous ses membres le dossier attendu par la DGCA et le Ministère de la Culture. Je les remercie encore pour leurs engagements.

Monsieur Vega rappelle les temporalités relatives aux élections du CSP (2019-2020 et 2021) à la suite de l'intervention de Madame Perret.

Il indique avoir travaillé sur le projet d'école, monde(s) en juin 2019 en pensant qu'il avait une acceptation de l'ensemble de la communauté de l'ESAA.

Malgré les invitations faites au corps enseignant, les professeurs ne sont pas venus. Il a donc constaté un malaise psychologique interne.

Monsieur Vega indique sa volonté d'avoir une collégialité plus globale notamment avec les étudiants avec un espace de pensées différentes. Une école d'art s'appuie en effet une pluralité des avis. C'est un travail de longue haleine. L'école devra aussi se doter de nouveaux outils pour avancer.

Ce travail n'a pas pu être durant son arrêt maladie comme le droit le permet.

Madame Corcoral intervient sur l'arrêt maladie : il n'y a aucune remarque ni culpabilité quand il y a un arrêt maladie c'est tout à fait normal, ça fait bien partie de la vie précise t'-elle.

Monsieur Malinas indique que la constitution formelle du CSP est tardive et que le rôle des instances est essentiel pour le bon fonctionnement de l'ESAA.

Pour Madame Corcoral, il y a eu un manque de réaction et de réactivité sur ce qui était demandé à l'ESAA.

Monsieur Simelière intervient en tant que membre du comité de pilotage sur les RPS mis en place depuis 2020. Il souligne l'investissement du CA sur cette question primordiale pour l'institution.

Il note que le bilan ne fait aucune mention de ce travail ni d'indicateurs relatifs aux RPS.

Il rappelle la note de la DRAC sur l'accréditation qui donne « un sursis » d'un an pour l'habilitation à délivrer des diplômes et que ce sursis est toujours en cours en mai 2021.

Monsieur Vega est d'accord avec Monsieur Simelière sur l'existence de RPS dans l'école.

Madame Gagniard indique que c'est un constat difficile et qu'il n'est pas constaté d'amélioration du dialogue social dans le cadre de ce mandat.

Elle souligne que les enseignements sont assurés et qu'elle a pu échanger avec les étudiants sur le quotidien de formation.

Elle regrette que le dialogue social reste aussi fragile et note un contexte actuel de détérioration des relations professionnelles entre salariés de l'ESAA.

Elle rappelle la nécessité de prendre en charge la parole étudiante dans le fonctionnement de l'ESAA.

Monsieur Léonési prend la parole et indique qu'il va lire une lettre signée par 11 professeurs sur 17.

Aux membres du conseil d'administration de l'Ecole Supérieure d'Art d'Avignon

Nous avons pris connaissance du désir de monsieur Vega-Cardenas de renouveler son mandat à la direction de l'ESAA. En tant qu'équipe enseignante et représentants du conseil scientifique et pédagogique, nous témoignons de notre étonnement et d'une franche appréhension à cette perspective.

En premier lieu, il est nécessaire de rappeler que le directeur n'a pas été en mesure d'écrire un projet d'établissement cohérent, ce qui a entraîné en septembre 2020 de vives critiques du Ministère et des responsables de l'enseignement supérieur. La conséquence directe de ce projet d'établissement « peu lisible » a été une remise en question du renouvellement de nos diplômes de licence et master, une situation inédite à l'école et sans doute la plus grave qu'elle ait connu.

Il faut aussi souligner que la refonte du projet d'établissement exigée pour la continuité de notre activité d'enseignement supérieur a dû être prise en charge par le corps enseignant. Avec l'aide d'un chargé de mission, nommé à notre demande, nous avons dû combler les lacunes concernant les points cruciaux de la recherche et de la réorganisation des enseignements et instances pédagogiques. A aucun moment le directeur n'a participé à cette réflexion.

A l'arrivée de monsieur Vega-Cardenas en 2018, l'ESAA bénéficiait d'un laboratoire de recherche financé par le Ministère (PAMAL), de deux DSRA (diplômes supérieurs de recherche en art) qui lui assuraient une reconnaissance dans le domaine de la recherche, notamment dans les arts numériques et la performance. Le démantèlement violent de toutes ces instances reste inexplicable et continue à peser gravement sur l'école. Durant ses 3 années d'activité, le directeur n'a rien mis en place pour combler ce vide.

Pendant toute la durée de son mandat, monsieur Vega-Cardenas a travaillé à séparer la conservation-restauration et l'enseignement artistique avec lequel il n'a aucune affinités. A partir de jugements partisans et sans fondements, il pointe dans son bilan une prétendue « faiblesse » de la mention création. Mettant opportunément en avant la conservation-restauration (sa propre discipline), il oublie de mentionner que la majorité des enseignants de cette mention lui ont fait part d'un climat de tension et de désorganisation critique liés à son approche peu structurée.

Le lien entre les deux mentions constituant l'identité et la singularité de l'ESAA devient de plus en plus flou. Le directeur a été interpellé à de nombreuses reprises sur la fragilisation qui en résulte pour l'ensemble des cursus, mais sans résultats tangibles. La proposition de rétablir un concours d'entrée et une première année commune formulée par le CSP est restée sans écho.

Depuis la rentrée 2020, monsieur Vega-Cardenas n'a plus participé à l'organisation des enseignements. De plus, dans le contexte difficile de la pandémie, les enseignants n'ont bénéficié d'aucun soutien de sa part et il a totalement perdu contact avec les équipes. En son absence, l'école a continué à se réorganiser seule en suivant la feuille de route définie à partir des préconisations du Ministère.

Au vu des faits et du fossé profond qui s'est creusé entre le directeur et une grande partie des acteurs de l'école Supérieure d'Art d'Avignon, nous souhaitons alerter le conseil d'administration sur cette situation difficilement tenable et les conséquences certainement

négligentes qu'aurait sa prolongation et nous voulons ici évoquer les deux mentions (création /instauration et conservation /restauration) qui la composent.

Signataires Marie Boyer, Bernard Daillan, Salma Ghezal, Hervé Giocanti, Nicolas Gruppo, Cyril Jarton, Jean Laube, Alain Léonési, Mylène Malberti, Véronique Mori, Sylvie Nayral

Monsieur Vega prend la parole et indique qu'il ne revient pas sur la question du dossier d'accréditation. Il n'a pas eu les moyens de piloter ce dossier à son retour le 8 mars à l'ESAA. Il dit que c'est dur pour lui actuellement.

Il précise qu'il n'a jamais formulé oralement le souhait de renouveler un mandat à l'ESAA. Il rappelle qu'il a été recruté pour son parcours professionnel d'artiste et pour son expérience et pas uniquement pour la conservation restauration. Il précise que l'autorité territoriale savait en le recrutant qu'il ne connaissait pas les collectivités locales et le territoire.

Il indique qu'il souhaite développer plus de transversalité entre les deux mentions sans privilégier de mention. Il reste persuadé qu'il faut distinguer les deux mentions pour mieux les rapprocher.

Monsieur Nahoum réaffirme le soutien de la Ville y compris au plan des financements en rappelant qu'ils ont été maintenus en 2021. L'ESAA dispose alors d'un espace pour construire son accréditation.

Il demande à Monsieur Vega ce qu'il s'est passé concrètement de sa 1ère rencontre avec l'école lors de la venue des services de l'état.

Monsieur Vega répond à Monsieur Nahoum en indiquant qu'il a laissé le corps enseignant travaillé de façon autonome à leur demande.

Il s'est consacré aux partenariats et aux affaires courantes de l'ESAA. Depuis son retour en mars, il indique que l'école n'est plus la même.

Il essaye de traiter tout le monde de la même façon.

Le CSP s'est mis à exiger des choses plutôt que de travailler de manière collégiale.

Monsieur Vega indique qu'il souhaite bien finir son mandat notamment en demandant un effort à tous.

Monsieur Nahoum questionne Monsieur Vega sur la question de l'accréditation en demandant ce qui a fait de cette main tendue par le Ministère non pas en interne mais avec les équipes du Ministère.

Monsieur Vega précise qu'il a appelé Monsieur Christian Martin Lucien pour avoir un entretien sur ce dossier et qu'il est en attente d'un retour des services de la DGCA. Il doit appeler Mr Brunaux par téléphone.

Madame Gagniard remercie de nouveau les élus de la Ville et réaffirme le soutien au développement de l'ESAA par des projets ambitieux et en lien avec le territoire.

Monsieur Malinas clôture cet échange en remerciant tous les administrateurs et le directeur pour la qualité de cet échange respectueux des personnes et du rôle et des missions de chacun. Il précise que le CA donnera acte de cette présentation.

Monsieur Vega tient à remercier tout le monde, toutes les équipes, enseignants, étudiants, de cette expérience humaine qui nous mène ailleurs. Selon lui, L'école est importante dans la ville d'Avignon pour réaffirmer le potentiel artistique et culturel.

Monsieur Vega quitte la salle virtuelle de réunion à 17h25 pour laisser les administrateurs voter.

Vote :

14 voix pour
0 voix contre
1 voix abstention

Délibération n°3 Mandat poste de directeur

Monsieur Malinas donne la parole à Madame Mancini sur la procédure de vote.

Marc Maire demande des précisions sur cet avis, est-il décisionnaire ou facultatif pour éviter toute confusion et que ça soit bien clair pour tous.

Monsieur Malinas confirme que l'avis permettra de mettre en œuvre les procédures administratives liées au contrat de travail en concordance avec cet avis.

Il informe qu'il recevra Monsieur Vega pour lui faire part de cet avis juste après le Conseil d'administration dans un soucis de dialogue social.

Les membres du Conseil d'administration conviennent que ce vote sera fait à tour de rôle et partager avec tous les membres.

Validation du vote

1 vote favorable au renouvellement de mandat
12 votes défavorables au renouvellement de mandat
2 votes abstentions

Monsieur Malinas fait confirmer le décompte des votes par tous les membres du CA. Ce décompte est accepté par tous et approuvé.

Monsieur Maire demande la date de publication de l'avis de vacance de poste et la procédure. Madame Perret rappelle à tous que la procédure a déjà été établie en date du 8 mars 2021 et approuvée par les membres du Conseil d'administration.

Monsieur Malinas demande s'il y a des questions complémentaires avant de clôturer la réunion.

Madame Mancini demande la réunion du CA en juin pour présenter des délibérations RH et comptables (obligation de vote du compte de gestion avant le 30 juin, etc.).

Monsieur Malinas donne son accord et invite Madame Mancini à proposer des dates dans les jours à venir.

Monsieur Malinas remercie l'ensemble des participants et clôt la réunion.

Madame Gagniard et Monsieur Malinas rejoignent Monsieur Vega après la réunion du Conseil d'administration.